

**CONVENTION de financement
n° 6 SAIA du 9 novembre 1998.**

Entre :

- L'Etat, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- La commune de Raivavae, représentée par son maire, M. Taaroa Tevaatua.

Dispositions générales

Article 1er.— *Objet*

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Raivavae pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Acquisition d'une bétonnière de 340 litres", décrite à l'article 2 ci-après.

Art. 2.— *Description de l'opération*

L'opération consiste en l'acquisition d'une bétonnière de 340 litres qui sera utilisée lors des travaux effectués en régie communale et notamment pour le bétonnage de la route traversière.

Le coût de cet engin est estimé à 75.625 FF (1.375.000 F CFP).

Art. 3.— *Plan de financement*

L'opération décrite à l'article précédent s'effectuera selon le plan de financement arrêté comme suit :

- Commune	15.092 FF	274.400 F CFP
- Etat (F.A.D.I.P.)	60.533 FF	1.100.600 F CFP

**CONVENTION de financement
n° 398-98 du 9 novembre 1998.**

Entre :

- Le Fonds intercommunal de péréquation, représenté par M. le haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Et :

- La commune de Tairapu-Est, représentée par son maire, M. Tutaha Salmon.

Dispositions générales

Article 1er.— *Objet*

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Fonds intercommunal de péréquation apporte son soutien financier à la commune de Tairapu-Est pour faciliter la réalisation de l'opération intitulée "Recherche de nouvelles ressources en eau - Nappe alluviale de la vallée de la Vaitepiha", décrite à l'article 2 ci-après.

Art. 2.— *Description de l'opération*

L'opération consiste en la réalisation des ouvrages suivants :

Réaliser des puits de reconnaissance sur les sites prédéterminés par l'étude précédente, procéder à des essais de pompage, établir un rapport de synthèse, dont le coût total est estimé à 137.500 FF (2.500.000 F CFP).

Art. 3.— *Plan de financement*

- F.I.P. (80 %)	110.000 FF	2.000.000 F CFP
- commune (20 %)	27.500 FF	500.000 F CFP

**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 3 au 16 décembre 1998 inclus)

PAYS	DEVICES	Cours en francs Pacifique
Belgique	1 franc belge	2,95
Suisse	1 franc suisse	74,39
Italie	100 liras	6,15
Etats-Unis d'Amérique	1 dollar	102,31
Australie	1 dollar	64,54
Nouvelle-Zélande	1 dollar	53,70
Canada	1 dollar canadien	66,76
Hong Kong	1 dollar	13,21
Singapour	1 dollar	62,24
Fidji	1 dollar	51,89
Allemagne	1 deutsche mark	60,97
Pays-Bas	1 florin	54,07
Suède	1 couronne suédoise	12,64
Norvège	1 couronne norvégienne	13,77
Danemark	1 couronne danoise	16,03
Autriche	1 schilling	8,66
Espagne	1 peseta	0,71
Portugal	1 escudo	0,59
Japon	100 yens	83,88
Grande-Bretagne	1 livre sterling	169,35
Ecu européen	1 Ecu	119,50

SERVICE DE L'URBANISME

**ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS
DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER
POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1998**

COMMUNE DE ARUE

Travaux autorisés le 2 novembre 1998

N° 98-1307-4 MAA.AU, service des affaires sociales, dans les locaux de l'ancienne mairie de Arue, réaménagement des bureaux du service des affaires sociales ;